Aunis-Sud
Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Votants**	**Quorum**
50	31 Puis 33	38 Puis 40	26

Présents / Membres titulaires :
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD – Gilles GAY - Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascal TARDY – Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER - Pascale GRIS - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN – Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Bruno CALMONT – Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE - Kévin BAYNAUD - Frédérique RAGOT – Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD

Madame Catherine DESPREZ est arrivée à 18h05 n'a pas participé à la 1ère délibération.
Monsieur Thierry PILLAUD est arrivé à 18h10 et n'a pas participé à la 1ère délibération.

Présent/ Membre suppléant :
Françoise DURRIEU

Absents non représentés :
Éric GUINOISEAU (excusé), Emmanuel NICOLAS (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Matthieu CADOT (excusé), Jean-Yves ROUSSEAU (excusé), Laurent ROUFFET (excusé), Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK
Alisson CURTY (excusée)

Également présents à la réunion : Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE - Cédric BOIZEAU – Marc BOUSSION – Valérie DORE – Estelle DEVAL – Nicolas DEZIEIX - Isabelle DESCHAMPS

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN	**Auteur de l'acte :** Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 5 février 2025	**Arrêté** par le conseil communautaire le : 04 MARS 2025
Affichage de la convocation le : 5 février 2025	**Date de publication** sur le site internet de la CdC Aunis Sud : 14 MARS 2025

Ordre du jour

1. FINANCES
1.1 Attributions de compensation - Montants prévisionnels 2025
1.2 Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du Budget Principal – Année 2025
1.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2025

2. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Pascal MAGINOT *demande si la baisse des prix de revente des produits recyclés sera durable ou simplement contextuelle.*

Monsieur le Président *indique que l'effondrement des cours mondiaux pour ces matières premières est dû en partie à des problèmes géopolitiques, comme pour beaucoup d'autres situations à savoir le blé, le pétrole. La fermeture de la Chine à la réception des déchets issus du tri du monde entier a considérablement fait chuter ces cours.*

De son point de vue, les prix atteint sont les prix « plancher ». Cependant, il reste une incertitude sur les prochaines décisions que pourraient prendre les Etats-Unis.

En revanche, il est à noter que Cyclad enregistre des quantités de collecte très importantes. Les résultats sont bons, du fait du nombre élevé de filières de recyclage mis en place par Cyclad.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- **Dotations et participations :**

Dotation Globale de fonctionnement :

- stagnation de la dotation d'intercommunalité
- baisse de 2,0% de la dotation de compensation des GFP

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025
Dotation d'intercommunalité	674 097 €	674 874 €	677 307 €	766 787 €	**766 787 €**
Dotation compensation GFP	778 185 €	761 115 €	756 696 €	744 174 €	**729 290 €**
Total	**1 452 282 €**	**1 435 989 €**	**1 434 003 €**	**1 510 961 €**	**1 496 077 €**
Variation / N-1	-14 218 €	-16 293 €	-1 986 €	76 958 €	**-14 884 €**
Cumul Variation depuis 2014	-727 578 €	-743 871 €	-745 857 €	-668 899 €	**-683 783 €**

Monsieur le Président *fait remarquer que les chiffres ci-dessus indiquant une perte importante des dotations, montrent bien l'effort consenti par les collectivités locales.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- **Dotations et participations :**

Emploi - Maison France Services :

Le financement de la Maison France Services est passé de 35 000 € en 2023, à 45 000 € en 2024 en bénéficiant notamment d'une bonification de 5 000 € liée au classement en zonage France Ruralités Revitalisation.

Cependant, les missions de conseillers numériques voient leur financement diminuer progressivement, passant en 2023 de 25 000 € à 17 500 € par poste en 2024, il ne sera que de 12 500 € par poste en 2025.

Dans le même temps, dans le cadre d'un AMI lancé par la DDETS, la CdC Aunis Sud bénéficiera d'une subvention finançant la création d'un poste de conseiller en insertion socio-professionnelle.

Monsieur le Président *précise que l'AMI lancé par la DDETS permettra un apport de financements pour mener des actions répondant à la problématique du chômage de longue durée.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- **Dotations et participations :**

OPAH :

Le lancement de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat au cours de l'année 2025 (objectif 05/2025) aura une durée de 5 années. Cette opération est soutenue financièrement par l'ANAH au travers notamment d'une subvention de fonctionnement versée au titre de l'ingénierie.

Ainsi, à compter de 2025 et pour 5 années, une recette annuelle estimée à 75 000 € pour une année pleine sera versée par l'ANAH à ce titre.

Renov'Info Services :

L'évolution du service, avec la création d'un nouveau poste, doit permettre d'optimiser le financement de cette action avec une hausse de subvention de 50 000 €.

Monsieur le Président *précise que précédemment les services de l'Etat avaient en charge l'accompagnement des habitants dans le cadre de la rénovation des bâtiments. Aujourd'hui, cette mission est confiée aux collectivités (contact avec les administrées, gestion des dossiers ...), alourdissant davantage leurs dépenses.*

Monsieur le Président *rappelle que le nouvel agent recruté dans le cadre de Rénov-Info Services interviendra sur 3 territoires : Communauté de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Val de Saintonge Communauté.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- **Attributions de compensation :**

Selon le principe acté dans la délibération 2019-09-05, le montant des attributions de compensation des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue sera revu en fonction du montant réel d'IFER éolien perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes. A noter que les révisions d'attribution de compensation votées en 2024 par le Conseil Communautaire pour ces Communes n'ont pas été applicables sur l'exercice du fait de l'absence de vote concordant des Conseils Municipaux.

Une actualisation sera étudiée pour la compensation effectuée en 2023 et 2024 pour le surcoût état civil supporté par la Commune de Chambon.

Monsieur le Président *rappelle que la CdC soutient financièrement la commune de CHAMBON qui doit faire face à une surcharge de travail au sein de son service état civil, du fait de la présence d'une unité de soins palliatifs sur son territoire.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- **Charges à caractère général :**

Exercice 2024 :

Après 3 exercices de forte hausse du chapitre charges à caractère général, tiré notamment par les énergies, le développement d'actions comme la mobilité et le coût de fonctionnement du pôle enfance de Ballon, le chapitre a connu une hausse plus modérée en 2024.

Ainsi, le coût des énergies a poursuivi sa progression de près de 15%. Excepté ce poste, globalement, les charges à caractère général ont été stables entre 2023 et 2024.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Estim CFU 2024
Chapitre 011	1 209 163 €	1 147 774 €	1 315 378 €	1 576 992 €	1 627 061 €
Variation N-1	-3,5%	-5,1%	14,6%	19,9%	3,2%

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- **Charges à caractère général :**

Contraintes 2025 :

- Hausse des énergies et des assurances
- Finalisation du PCAET
- Lancement de l'OPAH

Orientation 2025 : Ainsi, afin de contenir l'évolution importante de ce chapitre, l'objectif donné aux équipes est de **maintenir leurs dépenses au niveau de l'exercice 2024**, hors inscriptions exceptionnelles 2024.

	CFU 2024	Obj. 2025	Variation
Chapitre 011	1 627 061 €	1 835 000 €	13%
Energies	466 440 €	485 000 €	4%
Assurances	57 669 €	75 000 €	30%
PCAET	29 042 €	70 000 €	141%
OPAH	- €	130 000 €	
Dépenses des services	1 073 909 €	1 075 000 €	0%

NB : les nouvelles subventions spécifiques perçues, par exemple dans le domaine de la culture (CTL, OTEAC), du sport et de l'environnement permettront l'inscription de crédits supplémentaires.

Monsieur le Président *ajoute que les primes d'assurance ont considérablement augmenté aussi bien pour garantir la flotte automobile, que pour la garantie statutaire.*

Il ajoute que la phase d'études PCAET est arrivée à son terme. Le document sera approuvé dans le courant du printemps et une série d'actions de promotion sera lancée.

L'OPAH représente une nouvelle dépense.

S'agissant des projets intégrés dans des dispositifs spécifiques, des soutiens financiers supplémentaires pourront être sollicités au cas par cas.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- **Autres charges de gestion courante : subventions**

En 2024, afin de couvrir les besoins financiers des structures du territoire, les enveloppes de subvention ont fortement progressé entre 2023 et 2024, globalement de + 13%.

Orientation 2025 : maintien des enveloppes de subventions à leur niveau 2024, exception faite d'une subvention exceptionnelle versée à une association du secteur de l'enfance jeunesse qui fera l'objet d'une reprise auprès de l'association dès retour à meilleur fortune.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Estim CFU 2024
Subventions	1 596 492 €	1 564 434 €	1 285 145 €	1 330 603 €	1 504 973 €
Enfance jeunesse	1 046 695 €	1 011 543 €	718 363 €	732 372 €	848 208 €
Social	171 909 €	175 500 €	175 349 €	191 320 €	204 712 €
Logement	0 €	5 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000 €
Culture	329 550,00 €	332 966,00 €	334 100,00 €	340 600,00 €	377 600 €
Sport	42 681,80 €	36 568,80 €	40 332,60 €	41 954,90 €	49 983 €
Autres	5 656 €	2 856 €	2 000 €	9 356 €	9 470 €
Variation N-1		-2,0%	-17,9%	3,5%	13,1%

Monsieur Christian BRUNIER, *Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse Famille indique que le montant des subventions 2024 allouées aux structures s'élevait à 842 208 euros. Il s'avère que les dépenses des accueils petite enfance et enfance ne cessent d'augmenter, en partie du fait de l'augmentation des salaires. Ce poste peut représenter jusqu'à 70 à 80 % des dépenses pour certaines associations. La majorité se retrouve dans des situations « fragiles » et demande à être confortée par des financements publics supplémentaires.*

Monsieur Christian BRUNIER *demande donc que le budget Enfance Jeunesse soit augmenté de 3% en 2025. Ainsi, de nombreuses structures seraient sécurisées. Il ajoute que ce domaine d'activités représente sur le territoire, près de 140 emplois.*

Concernant les structures œuvrant au développement social (chantier insertion ...), le nombre d'emplois est d'environ 100.

Le montant supplémentaire sollicité pour ces 2 domaines s'élève donc à 27 000 euros.

Madame Pascale GRIS, *Conseillère déléguée en charge de l'enfance jeunesse famille ajoute qu'il s'agit d'un effort notable de la Communauté de Communes. Les structures réalisent également de nombreux efforts, se montrent particulièrement responsables face aux dépenses à engager pour leur fonctionnement. Certaines se sont même réorganisées dans un souci d'optimisation de leurs coûts de fonctionnement.*

Madame Micheline BERNARD *se montre favorable pour accroitre le montant des subventions enfance jeunesse famille, estimant que compte tenu de la difficulté de recrutement dans ce secteur, les emplois doivent être préservés.*

Monsieur Christian BRUNIER *ajoute que ces structures faisaient appel à des contrats aidés. La disparité de ces emplois augmente le coût de la masse salariale mais permet de pérenniser et de conserver les mêmes personnels au sein des équipes, stabilisant leurs fonctionnements.*

Monsieur le Président *indique que les effectifs des structures enfance jeunesse devraient continuer d'augmenter dans les années à venir. Cependant, malgré les besoins croissants en nombre de places d'accueil, Il sera important de rester vigilant aux effectifs des structures afin de ne pas se retrouver avec des coûts trop élevés et ne plus pouvoir faire face à ces dépenses. Il serait regrettable de limiter les capacités d'accueil. Cependant, les budgets ne sont pas « extensibles ».*

Monsieur Christian BRUNIER *dit enregistrer actuellement une augmentation de 9% des effectifs en extrascolaire et de 1% en temps périscolaire (matin & soir).*

Monsieur le Président *demande si l'attribution des subventions se fera toujours en 2 temps.*

Monsieur Christian BRUNIER *confirme le versement d'une avance de trésorerie en début d'année (à hauteur de 50%) puis une attribution de subvention courant avril et un solde alloué au 4ème trimestre. Il souligne que les versements de la CAF sont parfois tardifs. Certaines structures se retrouvent donc en difficulté de trésorerie en début d'année.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Fonctionnement de la collectivité

Dépenses de fonctionnement :

- **Autres charges de gestion courante : contributions**

Pour 2025, le fait majeur sera la hausse prévue de 30% de la **contribution à Cyclad**, qui passerait de 3 360 007 € en 2024, à 4 368 000 € en 2025 (cf point sur la TEOM).

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Estim CFU 2024
Contributions	3 139 378 €	3 251 891 €	3 523 436 €	3 726 715 €	3 963 036 €
Variation N-1	5,7%	3,6%	8,4%	5,8%	6,4%

Monsieur le Président *indique que les contributions concernent CYCLAD, les syndicats gémapiens, le syndicat mixte du SCOT ...*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Imagine la futuralité

Rapport sur les Ressources Humaines

I. RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA CDC AUNIS SUD

Données Générales :

115 agents rémunérés au 31 décembre 2024

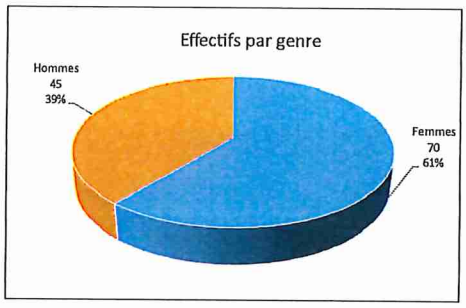

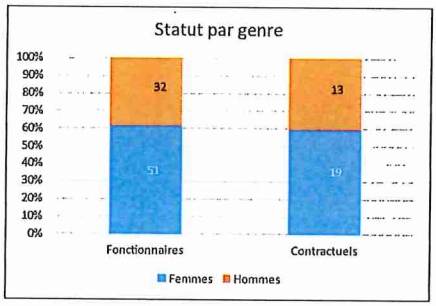

Égalité professionnelle :

- 83 fonctionnaires : 61% de femmes ; 39% d'hommes
- 32 contractuels : 59% de femmes ; 41% d'hommes

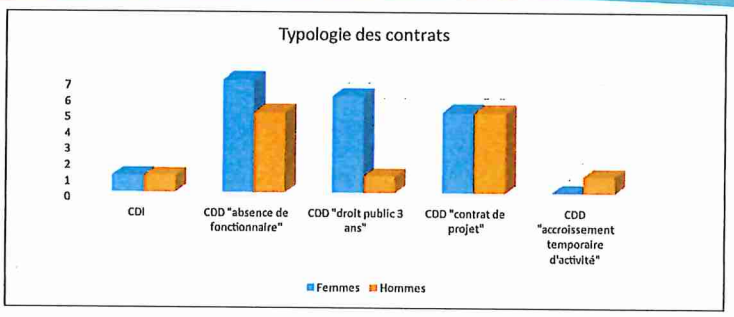

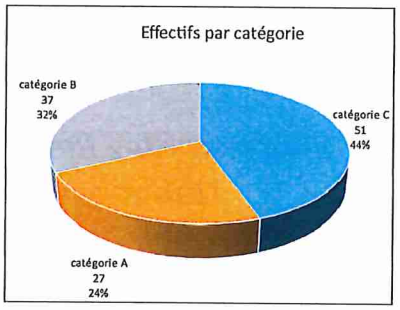

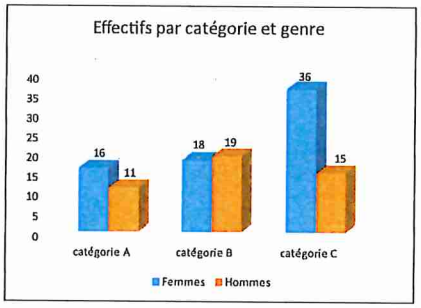

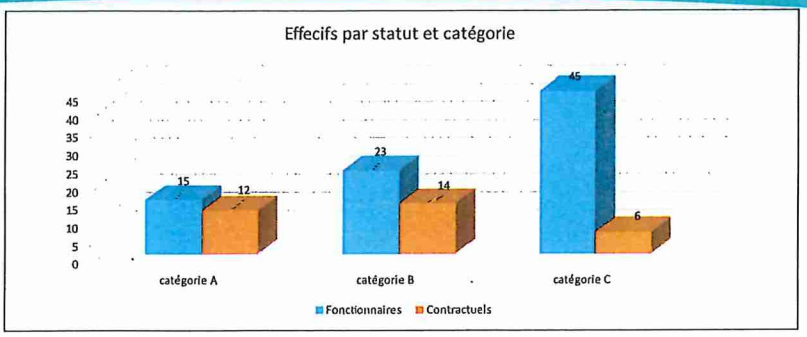

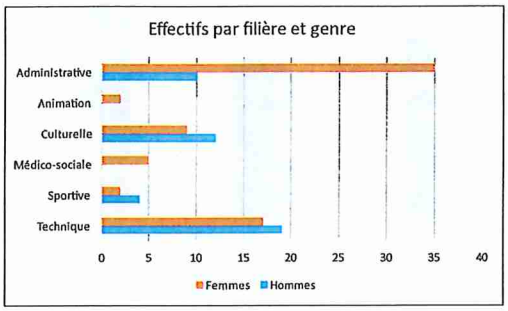

Filières	% femmes
Administrative	78%
Animation	100%
Culturelle	43%
Médico-sociale	100%
Sportive	33%
Technique	47%

	Total effectifs	Femmes	Hommes
Nombre d'agents sur emplois permanents	103	64	39
Equivalent temps plein	92,59	56,84	35,75

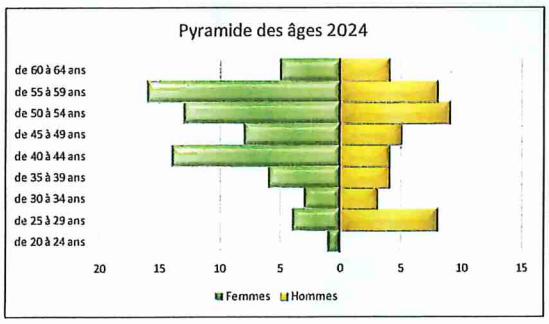

Age moyen : 46,56 ans
Femmes : 46,81 ans
Hommes : 45,95 ans

Organisation du travail– emplois à temps non complet :

Services	Femmes	Hommes	Total
Ressources humaines	2	0	2
Entretien des locaux	6	0	6
Conservatoire de musique	5	8	13
Réseau des bibliothèques	1	0	1
TOTAL:	14	8	22

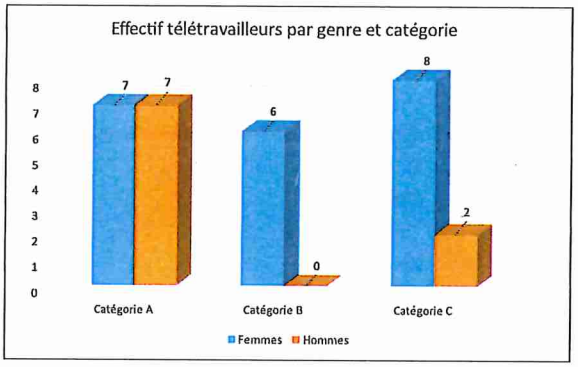

Formation : 201 jours

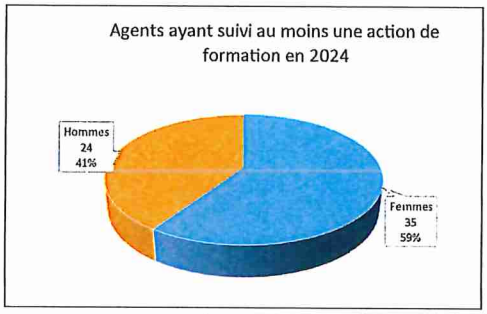

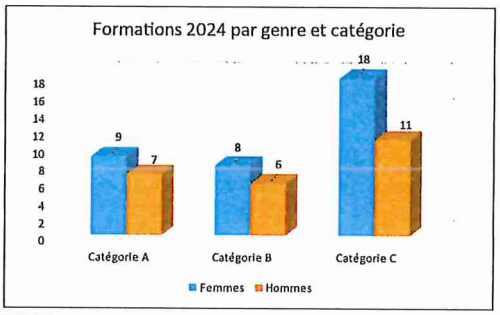

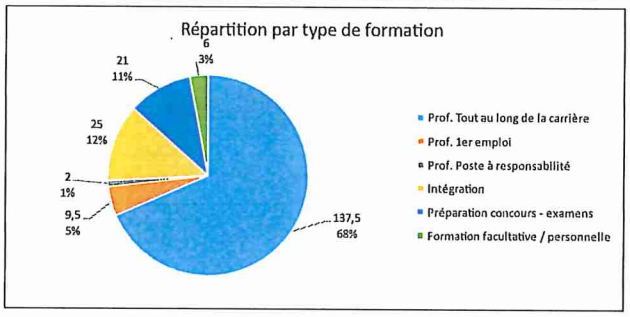

II. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – RESSOURCES HUMAINES

L'accroissement de l'effectif permanent de la collectivité s'explique notamment par le recrutement d'agents contractuels dans le cadre des contrats de projets et de nouvelles créations de postes.

Des **dispositions statutaires se sont imposées à la collectivité en 2024** :

- revalorisation de 5 points d'indice majoré aux rémunérations des agents
- versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnel

2025 sera également marquée par plusieurs facteurs d'évolution de la masse salariale.

A. Focus sur le recours aux services de remplacement et d'intérim en 2024 :

Dans le cadre de missions saisonnières ou temporaires plus ou moins longues et régulières (remplacement congés maladie, absence de titulaires...), la Communauté de communes sollicite le service remplacement du Centre de Gestion et l'Association d'aide à l'Emploi pour la mise à disposition de personnels.

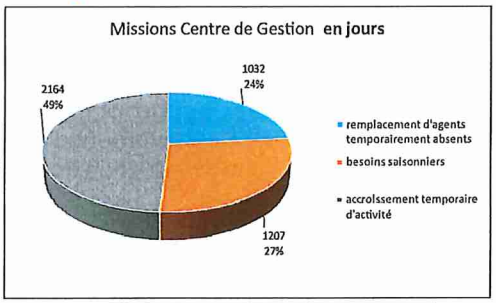

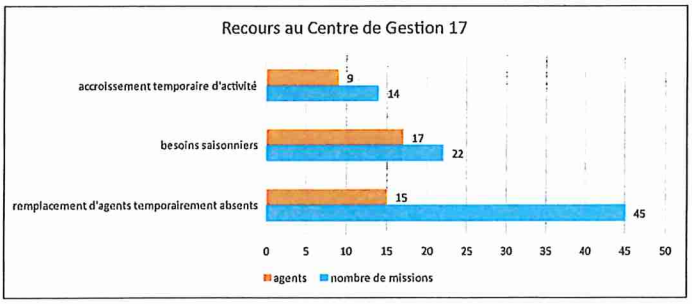

B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2025 :

Objectif 2025 :

stabilité des dépenses tout en contenant les dépenses inhérentes à la mise en place de mesures réglementaires

1. Évolutions actées en 2024 qui ont pris effet en 2024 :

Pôle attractivité du quotidien :

- Service conservatoire de musique :
  - Augmentation des temps de travail d'assistants d'enseignement artistique :
    - 7/20ème à 14.5/20ème : ouverture de la classe de COR (2/20ème) et prise en charge de la formation musicale à la suite du départ d'un agent
    - 14/20ème à 16/20ème : création d'ateliers dans 2 communes du territoire pour des enfants de classe de CE2-CM2

Pôle développement et transition :

- Service contractualisation :
  - Recrutement d'un chargé de mission « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE) à temps complet

- Service technique :
  - Recrutement d'un adjoint au directeur des services techniques ingénieur territorial à temps complet

B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2025 :

2. Évolutions actées en 2024 qui ont pris effet en 2025 :

- **Pôle développement et transition :**

- Service environnement:
  - Recrutement d'un conseiller France Rénov' à temps complet

Tableau récapitulatif des créations actées

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2025
Poste COR (2/20ème)	3 400	3 400
Ateliers dans 2 communes (2/20ème)	3 400	3 400
Chargé de mission CRTE (1 ETP)	46 500	46 500
Adjoint au directeur des services techniques (1ETP)	62 100	62 100
Conseiller France rénov' (1 ETP)	37 602	34 468
Total des évolutions actées 2024	**153 002**	**149 868**

B. Évolutions en matière de ressources humaines pour 2025 :

3. Besoins supplémentaires exprimés par les services pour 2025 :

- **Pôle attractivité du quotidien :**

- Service conservatoire de musique :
  - Poste de percussions : augmentation du temps de travail à 18,5/20ème (actuellement 14/20ème) ; développement des animations scolaires culturelles.
  - Poste de piano : augmentation du temps de travail à 20/20ème (actuellement 18/20ème) ; augmentation des effectifs de la classe de piano (liste d'attente).
  - Poste musiques actuelles : augmentation du temps de travail à 13/20ème (actuellement 12/20ème) ; actuellement 1 heure complémentaire toutes les semaines depuis 2 ans.

- Service développementsocial :
  - BIJ : 1 service civique sur 12 mois pour assurer beaucoup plus de présence dans les établissementsscolaires (critère de la labellisation) à temps complet
- Service culture – patrimoine :
  - Site archéologique : 1 service civique pour 6 mois à temps complet pour réaliser l'inventaire complet de tous les artéfacts trouvés sur le site depuis le début des fouilles

Madame Pascale GRIS *demande si le dispositif des services civiques est de nouveau opérationnel.*

Monsieur Philippe BODET *répond avoir reçu un mail le matin même en mairie annonçant la poursuite de ce dispositif, suite au vote du budget à l'Assemblée nationale.*

- **Pôle développement et transition :**
- Service environnement:
  - 01/09/2025 : création d'un nouveau contrat à la suite de la fin du contrat de projet PCAET – PAT à temps complet
- Service mobilité :
  - 1 stagiaire 6 mois pour travailler sur le contrat opérationnel de mobilité (COM) : élaboration, rédaction, concertation avec les partenaires, mise en œuvre (développementde fiches actions).
- Maison de l'Emploi :
  - 01/03/2025 : 1 poste de Conseiller en Insertion Professionnelle (catégorie B) à temps complet à la suite de l'AMI acceptée par la DDETS
  - 1 service civique à temps complet pour 12 mois pour l'accompagnement, l'orientation des nouveaux usagers ainsi que le développement et l'organisation d'événementset de manifestations emploi.
- Service technique :
  - 01/04/2025 : remplacement du chargé d'études et travaux bâtiments et voirie (catégorie C) par un technicien (catégorie B) à temps complet

Monsieur le Président *rappelle que le responsable du service mobilités est toujours en mi-temps thérapeutique. Le recours à un stagiaire est impératif.*

- **Pôle ressources internes :**

- Service communication – tourisme :
  - 1 poste en apprentissage pour renforcer la présence sur les réseaux sociaux. Ce recrutement n'est pas une volonté de renforcement pérenne du service mais doit répondre à un besoin ponctuel sur la stratégie actuelle de communication de la collectivité La baisse des financements du CNFPT pour l'apprentissage appelle aussi à la vigilance sur le coût de type de recrutements qui nécessite également la prise en charge des frais de scolarité. Dans ce contexte, la piste d'un stagiaire parait plus appropriée.

- Services finances et ressources humaines :
  - 1 ETP mutualisé sur les deux services (répartition à affiner) afin d'anticiper les départs en retraite au service RH (1 à 2) et renforcer le service finances (actuellement à 2 ETP, responsable compris)

Monsieur le Président *insiste sur la nécessité d'ouvrir un poste pour pallier les besoins des services RH et Finances. En fin d'année 2024, le responsable du service Comptabilité/Finances a dû assurer seul le fonctionnement de ce service, en pleine préparation du DOB et écritures de fin d'exercice. La situation reste donc fragile pour ce service aux impacts majeurs.*

Il ajoute que l'augmentation des effectifs génère une charge de travail importante pour le service RH (paie, carrière, recrutement ...). Le développement de nouveaux projets engendre quant à lui, un suivi et un contrôle financiers supplémentaires pour le service Compta/Finances.

Monsieur le Président *indique qu'il est primordial de faire face aux surcharges de travail existantes et d'anticiper les prochaines. Un effort humain pour ces 2 services doit donc être envisagé.*

S'agissant de l'évolution de ces 2 services supports, ***Monsieur le Président*** *fait savoir qu'une réflexion sera menée en début d'année, pour prendre en compte de départ en retraite de 2 agents dans les 2 prochaines années.*

Focus sur les contrats non permanents ayant une échéance en 2025 ou début 2026 pour lesquels une décision de renouvellement ou non doit être prise en 2025 :

- Chargé de mission habitat : fin contrat de projet le 09/10/2025
- Chargé de mission TEPOS : fin de contrat de projet le 31/12/2025
- Chargé de mission Espaces Naturels Sensibles : fin de contrat de projet le 31/01/2026
- Responsable du site archéologique : fin de contrat de projet le 31/01/2026

Et toujours des saisonniers pour :
- les piscines,
- le site archéologique,
- des stagiaires étudiants
- ainsi que le remplacement d'agents temporairement indisponibles par le biais du service remplacement du CdG17 et autres organismes (Association d'aide à l'emploi, PSL 17, etc.).

Monsieur le Président *rappelle que le poste de chargé de mission ENS est financé à 80% par le département qui à ce jour, n'a apporté aucune garantie sur le maintien de ce soutien financier.*

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2025
Pôle attractivité du quotidien	**16 515**	**6 555**
Poste percussions (+4.5/20ème)	8 055	2 700
Poste piano (+2/20ème)	3 900	1 300
Poste musiques actuelles (+1/20ème)	1 800	600
Service civique BIJ (TC)	1 380	1 265
Service civique site archéologique (TC)	1 380	690
Pôle développement et transitions	**96 107**	**55 692**
Nouveau contrat poste PCAET - PAT	48 800	16 300
Conseiller en insertion professionnelle (1 ETP)	38 600*	32 200
Service civique maison de l'emploi	1 380	1 265
Service mobilité – stagiaire (6 mois)	1 827	1 827
Poste technicien *Déduction poste actuel chargé études et travaux* Total 1 ETP	46 800 - *41 300* 5 500	35 100 - *31 000* 4 100
Pôle ressources internes	**45 300**	**21 100**
Apprenti communication – tourisme	9 300	3 100
Poste Finances / RH (1 ETP)	36 000	18 000
Total des évolutions	**157 922**	**83 347**

* subvention de 160 100€ sur 3 ans pour la totalité de l'AMI

Monsieur le Président *fait remarquer qu'aucun nouveau recrutement « majeur » n'est programmé pour 2025. Il s'agit de renforcer les services ponctuellement ou de manière*

pérenne et d'avoir recours à des stagiaires ou des dispositifs comme le service civique. En revanche, au début de l'année 2026, la question du maintien de certains postes sera posée aux conseillers communautaires.

C. Éléments financiers sur les dépenses de personnel :

1. L'évolution des dépenses de personnel :

Masse salariale totale 2024 : **5 118 904 €** représentant **34%** des dépenses réelles de fonctionnement (4 808 579 € soit 33.7% en 2023) :

	Charges de personnel (chap. 012)	Atténuation de charges de personnel*	Charge nette de personnel
2022	4 483 745 €	198 594 €	4 285 151 €
2023	4 808 579 €	238 784 €	4 569 795 €
2024	5 118 904 €	185 529€	4 933 375 €

*Atténuation de charges de personnel : remboursement assurance statutaire, CPAM, part salariale titres restaurant, remboursement bonus inflation, compensation SFT

- dont **2 592 378 €** de traitement de base

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMMES	16	526 914	18	379 240	36	691 278
HOMMES	11	260 171	19	408 627	15	326 148
TOTAL	27	787 085	37	787 867	51	1 017 426

Les absences maladie, CLM et CLD impactent le versement du traitement de base (exemple : pour un congé maladie → plein traitement pendant 3 mois (90 jours), puis demi-traitement pendant 9 mois (270 jours).

- dont **465 700€** de régime indemnitaire:

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
FEMME	16	91 278	18	67 250	36	102 881
HOMME	11	75 893	19	75 308	15	53 090
TOTAL	27	167 171	37	142 558	51	155 971

- dont heures supplémentaires/complémentaires rémunérées
  - Heures complémentaires = 652h
  - Heures supplémentaires = 248h
  pour un total de 19 280.68 € (2023 = 17 041 €)

- dont 364 indemnités d'astreintes et 22 indemnités d'intervention rémunérées pour un montant de 13 163 € (2023 = 13 321 €).

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment par :

- **L'évolution des effectifs,**

- L'évolution du **Glissement Vieillesse Technicité** (GVT) positif pour les fonctionnaires du fait des avancements d'échelons (36) et des avancements de grade (4). Cette augmentation naturelle des rémunérations liées à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.

- Les **mesures du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations** soit :
  - 01.01.2024 : Attribution de 5 points d'indice majoré aux rémunérations des agents,
  - 01.01.2024 : le relèvement de l'indice minimum de traitement à l'indice majoré 366 au lieu de l'indice majoré 361,
  - 01.03.2024 : versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (25 974€).

De **nouvelles augmentations** seront donc également à prévoir **pour 2025** pour tenir compte :
- Augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents de la fonction publique CNRACL (31.65% à 35.65%),
- Augmentation de la part patronale sur la cotisation Urssaf maladie des agents de la fonction publique CNRACL (+1%)
- Mise en place de la prévoyance maintien de salaire avec une participation de l'employeur à hauteur de 50% de la cotisation obligatoire (environ 34 000 €),
- Etude de la mise en place de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves) pour les personnels du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistiques du Conservatoire (environ 30 000€),
- Avancements d'échelon et ou de grade...

Pour 2025, **une dépense en diminution** :
Changement d'assureur pour le contrat d'assurance statutaire : changement de garanties et de taux d'assurance. En 2025, la collectivité assurera uniquement les congés CITIS et le décès pour les agents CNRACL à un taux de 1,46% soit une cotisation estimée à 30 000€ (2024 : assurance de tous les risques statutaires pour les agents CNRACL à un taux de 6,30% soit 110 700 € de cotisation).

Monsieur le Président *souligne que la mise en place de la prévoyance maintien de salaire avec une participation de la CdC à hauteur de 50% représente une réelle avancée sociale, même si des répercussions négatives peuvent être enregistrées pour certains agents*

avec une diminution de leur salaire du fait de la cotisation rendue obligatoire. Il indique que du fait de l'application de la réglementation en vigueur, l'ISOE doit être mise en place. Il informe que le taux de l'assurance statutaire devait passer de 6,3% à 10% en 2025. Aussi, le choix a été fait de ne garantir que les congés CITIS et le décès. La CdC assurera le principe de l'auto-assurance pour les autres risques.

C. Éléments financiers sur les dépenses de personnel :

2. L'action sociale 2024 et estimatif 2025 :

CNAS :

La cotisation unitaire 2024 était de 217 € par agent actif et 141 € par retraité, (cotisation annuelle de 25 299 €)
De janvier à décembre 2024 l'ensemble des agents a pu bénéficier d'un « retour » en prestations pour une valeur **de 26 919 € de prestations directement versées à 80 agents** (672 prestations diverses : noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...).
01.01.2025 : augmentation de la cotisation de 2.3% → 222€ / actif et 144€ / retraité, (cotisation prévisionnelle 2025 = 25 100 €)

Titres Restaurant :

Réalisé 2024 : L'achat de 16 766 titres restaurant a représenté une dépense de 83 830 € (77530 € en 2023), soit 41 915 € (38 765 € en 2023) de charge nette pour la CdC.
Estimation 2025 : 50 000 € en charge nette

Cadeaux de fin d'année :

Réalisé 2024 → 4 680€ de bons cadeau de Noël (4 680 € en 2023)
Estimation 2025 : 6000 €

C. Éléments financiers sur les dépenses de personnel :

2. L'action sociale 2024 et estimatif 2025 :

Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) :

Réalisé 2024 : 10 410€ (2023 : 6 731€)
Estimation 2025 = 7 000 €

Allocation groupe K'féine:

Réalisé 2024 → 1924€ pour la réalisation de moments conviviaux (dont 1458€ pour le repas de fin d'année)

Protection sociale complémentaire – prévoyance maintien de salaire :

Réalisé 2024 : 4 951€ pour 44 agents (2023 : 43 agents pour un montant de 5 296€.)

Estimation 2025: 34 000 € avec mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour tous les agents et prise à 50% par l'employeur de la cotisation obligatoire.

Imagine la futuralité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs lancés en cours de réalisation :

Les projets suivants ont fait l'objet d'un démarrage et d'une planification :

			Financement		
Projet	Coût *	dont CP 2025	Subventions prévues restant à percevoir	Emprunts	Autofinancement
Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères	5 612 324,00 €	4 094 909,00 €	3 433 390,00 €	1 000 000,00 €	1 178 934,00 €
Gymnase Aigrefeuille d'Aunis	4 036 870,00 €	262 990,00 €	865 000,00 €	2 000 000,00 €	1 171 870,00 €
Nouveau conservatoire Aunis Sud	4 720 947,00 €	1 286 549,00 €	2 967 230,00 €	500 000,00 €	1 253 717,00 €
Acquisition ex-Surfilm + dépollution	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	200 000,00 €
Terrains familiaux (Surgeres réhabilitation + St Georges supplémentaire)	536 500,00 €	536 500,00 €	99 300,00 €	0,00 €	437 200,00 €
TOTAL	16 106 641,00 €	7 380 948,00 €	7 364 920,00 €	4 500 000,00 €	4 241 721,00 €

* Coût à compter de l'exercice 2025

Monsieur le Président *souligne que les sommes inscrites pour le gymnase d'Aigrefeuille d'Aunis correspondant à des études. S'agissant de la réalisation du nouveau conservatoire de musique, le lancement des travaux est prévu à la fin de l'année 2025 avec une condition, celle de la mobilisation des subventions inscrites au plan de financement prévisionnel. Il ajoute que les services de l'Etat rencontrés récemment n'avaient aucune lisibilité sur l'attribution des fonds DETR et fonds verts. Enfin, il précise que 2 terrains familiaux*

sont à réhabiliter sur Surgères et qu'un nouveau terrain familial est prévu sur la commune de Saint Georges du Bois.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs lancés en cours de réalisation :

En 2025, ces projets en seront au stade suivant :

- **Pôle d'Echange Multimodal de Surgères** : phase travaux
- **Gymnase d'Aigrefeuille d'Aunis** : poursuite des études
- **Nouveau conservatoire Aunis Sud** : démarrage des travaux
- **Bâtiment ex-Surfilm** : acquisition et dépollution
- **Terrains familiaux** : études et travaux

A noter qu'en fonction du devenir de l'opération d'acquisition et de dépollution du bâtiment ex-Surfilm, un budget annexe de lotissement sera éventuellement ouvert.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Participations de la collectivité actées :

L'attribution de **fonds de concours** a été relancée à hauteur de 200 000 € pour la fin du mandat. Ces fonds de concours sont destinés aux Communes de moins de 1 800 habitants, à raison d'un dossier sur la période et un montant de 10 000 € maximal. En 2024, 5 fonds de concours ont été attribués, il convient donc de maintenir une enveloppe résiduelle de **150 000 € en 2025**.

Le lancement de l'**OPAH** nécessitera l'inscription de crédits annuels estimés à **94 000 €** pour des aides à l'investissement.

La mise en place de la signalétique horizontale et verticale pour le **schéma directeur vélos** (31 itinéraires structurants) pour un total de 350 000 €, à travers le versement de fonds de concours aux communes qui sont maitres d'ouvrage de ce type d'équipements. Un règlement spécifique d'intervention sera voté dans l'année.

Monsieur le Président *indique que l'attribution des fonds de concours aux communes est une opération qui se terminera avec le mandat. Il engage donc les communes membres concernées à déposer leurs dossiers dès cette année*

Il ajoute que la somme de 94 000 euros correspond aux versements des primes allouées aux porteurs de projets pouvant prétendre aux financements de l'ANAH est prévu, dans le cadre de la rénovation de leur résidence.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs non lancés à ce jour :

- **la rénovation énergétique des gymnases 1 et 2 à Surgères :**

Ces gymnases sont vétustes et présentent des consommations énergétiques importantes. Leur rénovation pourrait notamment bénéficier du Fonds Vert, et participer à la diminution du coût énergétique de ces équipements.

L'estimation de l'opération (étude et travaux) devrait avoisiner les **1,5 M€ TTC**.

Monsieur le Président *fait savoir que l'enveloppe d'un montant de 1,5 million d'euros pour l'opération de rénovation énergétique des gymnases 1 et 2 à Surgères semble sous dimensionnée. En effet, il semble que le coût estimé soit de 1,5M€ par gymnase.*

Monsieur Pascal TARDY *approuve cette correction. Il précise que seules les charpentes seront conservées pour ces 2 bâtiments.*

Monsieur Didier BARREAU *demande, comme préalablement évoqué au bureau du 28 janvier dernier, qu'un audit du patrimoine bâti soit réalisé. De son point de vue, il serait important d'avoir une vision globale des travaux à réaliser sur les bâtiments et les infrastructures dont la CdC est propriétaire. Cette connaissance permettrait d'arrêter le montant des investissements à prévoir, de les phaser et de ne pas devoir opérer au » coup par coup ».*

Monsieur le Président *répond qu'en début d'après-midi, lors de la réunion des vice-présidents, un arbitrage des projets d'investissement a été fait. Il rappelle que la somme de 840 000 euros hors dépenses inscrites par AP/CP, reste disponible. Parmi ces dépenses, un audit des bâtiments a été retenu pour un montant estimé de 30 000 euros.*

Monsieur Didier BARREAU *estime que cet inventaire et cet état des lieux doivent être fournis aux conseillers de la prochaine mandature. L'état des lieux pourrait porter sur un volet énergétique, un volet sécurité…*

Monsieur Pascal TARDY *espère que l'audit réalisé servira de véritable feuille de route lors de la prochaine mandature et qu'elle sera suivie.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs non lancés à ce jour :

- **La construction d'une crèche à Surgères :**

La crèche à Surgères, gérée par l'Association Aux Ptits Câlins, est localisée dans le même bâtiment que le conservatoire de musique qui est amené à déménager. De plus, le bâtiment présente des contraintes règlementaires et fonctionnelles pouvant entraîner une perte d'agrément : bâtiment humide, nécessité d'améliorer la sécurité des espaces intérieurs et extérieurs (préconisations PMI), limites fonctionnelles du bâti (manque de rangement, pas de perspective de développement).

Un nouvel équipement permettrait de répondre à ces problématiques, mais également d'augmenter la capacité d'accueil (passage de 20 à 23 berceaux).

En l'état, les chiffrages suivants ont été effectués :

- Coût de l'opération : 1 747 480 € HT soit 2 096 980 € TTC
- Estimatif de subventions : 818 000 € (CAF, DETR et DSIL)
- Reste à charge collectivité : 929 480 €

Monsieur Kévin BAYNAUD *demande si compte tenu du coût prévisionnel de construction de la crèche, qui lui semble très élevé, une augmentation du nombre de berceaux au-delà de 23 ne pourrait pas être envisagée.*

Madame Pascale GRIS *indique que le nombre de berceaux n'est pas forcément décidé par la collectivité. En effet, il est arrêté par la CAF et la PMI au regard des besoins des familles. De plus, l'augmentation de ce nombre engendrerait probablement un agrandissement du bâtiment. Il existe en effet, un ratio m2 / nombre de berceaux.*

Monsieur Christian BRUNIER *ajoute que le nombre de berceaux ne correspond pas au nombre de nourrissons accueillis. Cependant, compte tenu de l'incertitude pour les micro-crèches de poursuivre leurs activités, il sera important de se montrer vigilant sur ce nombre de berceaux.*

Madame Micheline BERNARD *ajoute pour information que l'agrément de l'accueil de Forges a été donné pour 25 berceaux. Or, cette structure permet d'accueillir près de 80 à 90 familles.*

Sur autorisation du Président, Madame Estelle DEVAL, *responsable du service Enfance Jeunesse Famille indique qu'un schéma de développement des structures d'accueil a été réalisé avec la CAF. L'offre proposée sur le territoire semble satisfaire les besoins exprimés par les familles. Obtenir les 3 berceaux supplémentaires peut être envisagé mais un nombre supérieur semble difficile.*

Monsieur le Président *accorde que le coût de cet équipement est très important.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Projets d'équipements majeurs non lancés à ce jour :

- **Rénovation-extension de l'espace culturel à Surgères :**

Il a été décidé par le Bureau Communautaire de lancer en 2025 une étude de marché pour le développement de cet équipement, à hauteur de 9 500 €. Un chiffrage est aussi en cours pour l'opération de fouille préventive qui serait réalisée en cas de réalisation du projet.

En l'état, les chiffrages suivants ont été effectués :

- Coût de l'opération : 5 617 057 € HT soit 6 740 470 € TTC
- Estimatif de subventions : entre 51% et 70% du coût du projet
- Reste à charge collectivité : entre 2 729 787 € et 1 682 601 €

Points d'attention :

- Critères d'éligibilité au FCTVA pour des travaux de salle de cinéma : activité non soumise à TVA, salles en campagne d'intérêt général, sans concurrence avec le secteur privé. Impact : enveloppe de 1 106 000€.
- Impact du projet sur le besoin de financement du gestionnaire (Association Le Palace) ? subvention actuelle = 304 000€.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Autres projets :

Parmi les autres investissements dont le besoin a été remonté, on peut citer :

- Bâtiment historique Armor Protéines, démolition d'une partie du bâti « récent » afin de réaliser un parking, réflexion sur la réfection de la toiture et sur le devenir de ce bâtiment

- la réfection de la piste d'athlétisme de Surgères (revêtement en EPDM et marquage) : coût de 200 000 € avec des aides possibles à solliciter auprès du Département et de la Région

- des investissements sur les voiries communautaires :
  - Reprise de la rue Eugène Biraud à St Georges du Bois : 200 000 €
  - Travaux hydrauliques sur l'ensemble du parc d'activités du Fief Girard

Monsieur le Président *précise que la réfection de la piste d'athlétisme sera inscrite dans les projets à réaliser en 2025, au travers de l'enveloppe financière de 840 000 euros disponible au titre de l'auto-financement de la CdC.*

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Orientations d'investissement

Dépenses d'équipement :

Orientations budgétaires 2025 :

Les projets d'équipement majeurs lancés ou en cours de réalisation doivent être poursuivis. Les recherches de subventions pour ces projets doivent être constantes. En cas de non-obtention de subventions estimées, le phasage des projets correspondants sera réétudié.

La collectivité doit aussi assumer les participations qui ont été actées (fonds de concours, OPAH, schéma vélo).

Afin de limiter le recours à l'emprunt, les autres opérations d'investissement doivent être autofinancées.

La prospective financière permet d'évaluer des possibilités **d'investissement réalisable, net de subventions, à hauteur de 840 000 €.** L'objectif 2025 sur les autres dépenses d'équipement est donc de se limiter à cette enveloppe.

Ainsi, dans ce cadre budgétaire, les projets d'équipements majeurs non lancés à ce jour doivent être affinés, via la réalisation des études nécessaires, pour être prêts au moment où la collectivité souhaitera les lancer et solliciter les subventions correspondantes.

Monsieur le Président *rappelle que les services communautaires sont largement mobilisés dans la recherche de subventions, seule garantie pour réaliser les projets souhaités.*

Monsieur le Président *estime que parfois les projets présentés peuvent paraitre trop ambitieux par rapport à la capacité financière de la CdC. Cependant, ces mêmes projets une fois remaniés et affinés peuvent être engagés. Il rappelle que la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal est un aboutissement de 12 ans de travail.*

Aunis Sud
Imagine la futuralité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

LES BUDGETS ANNEXES

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Budgets annexes

Budgets de lotissement :

Les principales opérations prévues pour 2025 sur les zones d'activités sont les suivantes :

- **Zone du Fief Girard Est D5 :** lancement des études pour l'extension et réalisation de travaux afin de réaliser l'accès via le giratoire
- **Parc d'activité économique de La Combe :** aménagement du carrefour d'accès à la zone

Les zones d'activités ou projets de zones devront faire l'objet d'orientations budgétaires

- **Parc d'activités des Ardillauds** : poursuite des études afin de déterminer le coût de revient définitif de l'aménagement du parc et décider de la réalisation du projet
- **Zone d'activités de la Métairie :** A ce jour, le seul foncier potentiellement commercialisable correspond à la zone d'occupation par les gens du voyage. La date à laquelle une vente effective de ces parcelles pourrait subvenir est totalement inconnue, voire incertaine, du fait de la nécessité de libérer leur occupation. Il pourrait ainsi être envisagé 2 options :
  - Conserver le budget annexe pendant des années, sans mouvements
  - Clôturer le budget annexe en réintégrant le foncier restant à l'actif et l'excédent du budget annexe au sein du budget principal

Monsieur le Président *indique le report de l'excédent du budget annexe au budget principal représente un montant important et permettrait de l'élargir les postes d'intervention notamment sur la problématique de la zone d'Aigrefeuille d'Aunis et la réfection des voiries des zones d'activités.*

Aunis Sud
Imagine la futuralité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

LA DETTE

Débat d'orientation budgétaire 2025 : La Dette

Dette :

En 2023 : CRD de 9 110 043 €, hausse globale de la dette de près de 195 000 €

- Budget Principal : 7 014 017 € en baisse de 794 000 €

- Budgets annexes : 2 096 026€ en hausse de 988 000 € (PAE La Combe : 1 100 000 € débloqués en 2024)

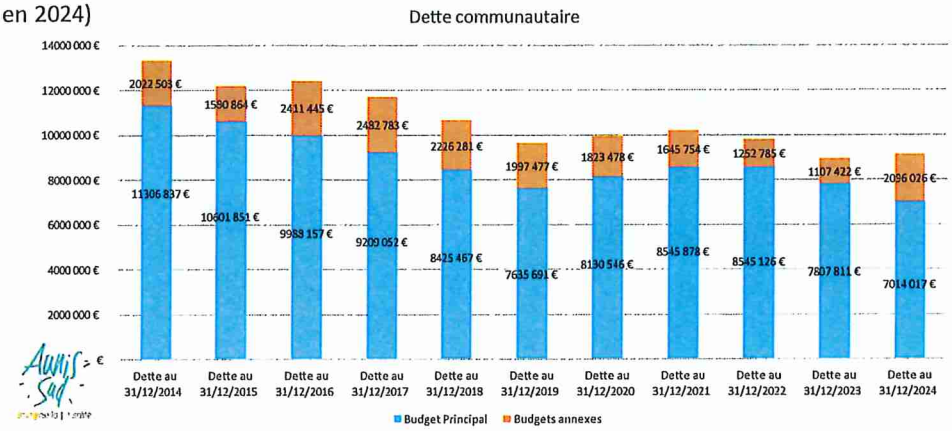

Débat d'orientation budgétaire 2025 : La Dette

Dette :

- Niveau de taux : 2,11 % contre 2,13% au 31/12/2023
- Structure de la dette : 72% à taux fixe, 21% à taux variable et 7% à taux structuré

Ratios d'endettement :

Globalement, les ratios d'endettement diminuent depuis 2016

La capacité de désendettement augmente du fait de la baisse de la CAF brute, tout en étant inférieur au niveau de 2022.

Le poids de la dette, quant à lui, diminue du fait de la baisse de la dette en parallèle de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	4,50	4,51	3,83	2,96	3,38
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	57%	58%	55%	46%	41%

Monsieur le Président *fait remarquer que contrairement aux propos tenus par Monsieur Steve GABET, Maire de Marsais lors de sa cérémonie des vœux, la Communauté de Communes Aunis Sud n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2 années, a un endettement maîtrisé. Il l'engage à venir assister aux travaux des commissions et aux conseils communautaires. Il regrette que de telles affirmations aient été prononcées alors qu'elles sont fausses.*

Imagine la futuralité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

SYNTHESE

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Synthèse

L'exercice 2024, bien que connaissant une hausse très importante des dépenses de fonctionnement, permet de dégager un autofinancement et un résultat reportable permettant de financer les année qui viennent.

Cependant, il est nécessaire de contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Des recrutements liés à des appels à projets et subventions qui seront réalisés, des actions nouvelles, telles que l'OPAH, mais aussi la hausse des cotisations CNRACL, mise en place de la mutuelle prévoyance, la charge des énergies ..., amèneront des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Il est ainsi responsable de **limiter la hausse des autres postes**, que ce soit les **dépenses courantes** ou les **subventions** qui ont déjà bénéficié de financements supplémentaires en 2024.

Ainsi, cet effort permettra de **conserver un autofinancement suffisant pour soutenir l'investissement courant de la collectivité.**

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Synthèse

Les **projets structurants majeurs pour le territoire** lancés par la Communauté de Communes Aunis Sud entrent progressivement dans leurs phases de réalisation, ce qui nécessitera un recours à l'emprunt, limité à ces projets.

En parallèle, d'autres investissement devront être portées par la Communauté de Communes, avec notamment la poursuite des fonds de concours, le soutien aux circuits vélo du quotidien... Ces actions devront être priorisées afin de permettre leur autofinancement.

Débat d'orientation budgétaire 2025 : Synthèse

En synthèse, les orientations budgétaires 2025 de la collectivité sont :

- ✓ **Recettes de fonctionnement :**
  - **Hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à hauteur de la hausse de contribution à Cyclad soit + 30%**
  - **Maintien des autres taux de fiscalité**
- ✓ **Dépenses de fonctionnement :**
  - **RH : stabilisation des effectifs avec uniquement des créations de postes bénéficiant de financements**
  - **Stabilité des dépenses des services et des subventions aux structures du territoire**
- ✓ **Poursuite du programme pluriannuel d'investissement** avec la réalisation du pôle d'échange multimodal à Surgères, du nouveau conservatoire, du nouveau gymnase au sein du complexe sportif à Aigrefeuille d'Aunis, de l'acquisition dépollution du bâtiment ex-Surfilm et de l'aménagement de terrains familiaux. L'accent est mis sur la recherche de subventions qui conditionnent le phasage de ces projets.
- ✓ **Pas de recours à l'emprunt en dehors de ces projets**
- ✓ **Limitation de l'enveloppe des investissements courants à 840 000 €**

Monsieur Jean GORIOUX demande aux élus communautaires s'ils ont d'autres questions.

En l'absence de formulation de questions, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire,**

A l'unanimité

- Dit avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et annexé à la présente délibération,
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président informe le conseil communautaire des décisions prises en application de ses délégations :

2025D01 Demande de subvention pour la réalisation d'actions favorisant l'engagement et les initiatives des jeunes dans le cadre de la CTG

- Réalisation d'actions favorisant l'engagement et les initiatives des jeunes dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

Charges spécifiques au projet			Produits spécifiques au projet		
61	Services extérieurs (Evenementiel associé)	**1 400,00 €**	7443	Subvention EPCI	**4 710,00 €**
62	Autres services extérieurs (formation facilitatrice et Escape Game)	**8 360,00 €**	745	Subvention fonctionnement CAF	**7 000,00 €**
64	Charges du Personnel	**1 950,00 €**			
	TOTAL DES CHARGES	**11 710,00 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**11 710,00 €**

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 7 000 euros dans le cadre de l'accompagnement au projet.

2025D02 Versement d'avances sur subvention au titre de l'année 2025 destinées aux associations dans le cadre de La Convention Territoriale Globale (CTG) et de l'Action Sociale

Versement des avances sur subventions 2025 :

- **Association Ilot Vacances**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (CTG) : 63 970€
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 19 191 €
- **Association Aunis GD**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (Action Sociale) : 71 745 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 21 524 €
- **Association Bambins d'Aunis**

  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (CTG) : 159 877 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 47 963 €
- **Association Les Petits Galopins**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (CTG) : 43 921 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 13 176 €
- **Association Relais Petite Enfance Grains de Soleil**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (CTG) : 16 050 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 4 815 €
- **Association OMAJE**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (CTG) : 126 692 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 38 008 €
- **Association PAPJ**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (CTG) : 62 496 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 18 749 €
- **Association Arozoaar**
  - Montant de la subvention globale alloué en 2024 (Action Sociale) : 37 600 €
  - Montant de l'avance sur subvention 2025 : 11 280 €

Signature d'une convention avec chacune de ces associations afin d'arrêter les modalités de versement de ces aides financières.

2025D03 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la DDDFIP17

- Signature d'une Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime (DDFIP 17),
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D04 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la CAF de la Charente-Maritime

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la CAF de la Charente-Maritime,
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D05 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec l'association Espace Mosaïque

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec l'association Espace Mosaïque,
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D06 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec CIRFA TERRE

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la CIRFA TERRE,
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D07 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la SARL AXYS FORMATION

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec la SARL AXYS FORMATION,
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D08 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec l'association CAP EMPLOI ASSOCIATION PROMETHEE 17

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec l'association CAP EMPLOI ASSOCIATION PROMETHEE 17,
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D09 Convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec A chacun son toi...t, Association pour l'habitat des jeunes.

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Maison de l'Emploi France Services avec A chacun son toi...t, Association pour l'habitat des jeunes,
- Convention de mise à disposition de locaux à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025.

2025D10 Demande de subvention pour l'acquisition de matériel roulant Vac'en sport

- Acquisition de matériel roulant permettant la réalisation d'animation sportive dans le cadre de Vac'en Sport

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Achat de matériel Achats vélos (20 enfants et 5 adultes) : 5228,33 € Remorque porte vélos (26 vélos) : 4166,67 €.	9 395,00 €	Subvention EPCI	1 895,00 €
		Subvention CAF	7 500,00 €
TOTAL	9 395,00 €	Total	9 395,00 €

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour un montant de 7 500 euros dans le cadre de cet investissement.

2025D11 Demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de Vac'en Sport

- Acquisition de matériel informatique dans le cadre de Vac'en Sport

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Achat de matériel ordinateurs portables et tablettes tactiles	2 339,19 €	Subvention EPCI	539,19 €
		Subvention CAF	1 800,00 €
TOTAL	2 339,19 €	Total	2 339,19 €

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 1 800 euros dans le cadre de l'investissement.

2025D12 Demande de subvention pour le séjour montagne vacances scolaires d'hiver de Vac'en Sport

- Séjour à la montagne durant les vacances scolaires d'hiver de Vac'en Sport

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Achat de matériel et fourniture	2 458,33 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services :	2 000,00 €
Services Extérieurs (Location, entretien et réparation, assurance)	500,00 €	Autres produits de gestion courante : Participation des familles	12 500,00 €
Autres services extérieurs (Rémunérations intermédiaires et honoraires ; Publicité, publication ; Déplacements, missions ; services bancaires, autres) :	16 250,00 €	Subvention EPCI	8 833,33 €
Charges de personnel (Rémunération des personnels ; charges sociales ; autres charges de personnel) :	10 000,00 €	Subvention CAF	6 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	125,00 €		
TOTAL	29 333,33 €	Total	29 333,33 €

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 6 000 euros dans le cadre de ce séjour.

2025D13 Demande de subvention pour le séjour nature vacances scolaires de printemps de Vac'en Sport

- Séjour nature durant les vacances scolaires de printemps de Vac'en Sport
- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 6 000 euros dans le cadre de ce séjour.

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Achat de matériel et fourniture	1 625,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services :	2 000,00 €
Services Extérieurs (Location, entretien et réparation, assurance)	250,00 €	Autres produits de gestion courante : Participation des familles	9 167,00 €
Autres services extérieurs (Rémunérations intermédiaires et honoraires ; Publicité, publication ; Déplacements, missions ; services bancaires, autres) :	12 500,00 €	Subvention EPCI	7 333,00 €
Charges de personnel (Rémunération des personnels ; charges sociales ; autres charges de personnel) :	10 000,00 €	Subvention CAF	6 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	125,00 €		
TOTAL	24 500,00 €	Total	24 500,00 €

2025D14 Demande de subvention pour l'acquisition de Matériels logistiques itinérance vélos - Vac en sport

- Acquisition de Matériels logistiques itinérance vélos

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Equipement mobilier (cuisine, bureau, dortoir, stockage...)	3 976,16 €	Subvention EPCI	951,47 €
Petits matériels (vaisselle,informatique, matériels pédagogiques...)	780,31 €	Subvention CAF	3 805,00 €
TOTAL	4 756,47 €	Total	4 756,47 €

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet.
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 3 805 euros HT dans le cadre de cet investissement

2025D15 Demande de subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques favorisant l'inclusion des enfants porteurs d'handicap à l'Ecole Multisport

- Acquisition de matériels spécifiques favorisant l'inclusion des enfants porteurs d'handicap à l'Ecole Multisports

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Achats (matières et fournitures ; autres fournitures) :	545,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services :	1 000,00 €
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation) :	670,00 €	Autres produits de gestion courante : Participation des familles	3 750,00 €
Charges de personnel (Rémunération des personnels ; charges sociales ; autres charges de personnel) :	9 973,33 €	Subvention EPCI	2 738,33 €
Autres charges de gestion courante :	100,00 €	Subvention CAF	3 800,00 €
TOTAL	11 288,33 €	Total	11 288,33 €

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 2 738,33 euros HT dans le cadre de cet investissement.

2025D16 Demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation Journée famille le 14 mai 2025 avec l'Ecole Multisports

- Organisation d'une manifestation "Journée famille" le 14 mai avec l'Ecole Multisports

DEPENSES Charges spécifiques à l'action		RECETTES Produits spécifique de l'action	
	Montant HT		Montant HT
Achats (matières et fournitures ; autres fournitures) :	1 125,00 €	Subvention EPCI	976,84 €
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation) :	2 335,00 €	Subvention CAF	3 870,00 €
Charges de personnel (Rémunération des personnels ; charges sociales ; autres charges de personnel) :	1 386,84 €		
TOTAL	4 846,84 €	Total	4 846,84 €

- Autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime et à signer tout document afférent au projet,
- Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 3 870 euros HT dans le cadre de cette manifestation.

2025D17 Demande de mise à disposition salle Poupel par les VERRES LUISANTS

- Signature avec l'association « Les Verres Luisants » d'une convention de mise à disposition de locaux,
- Mise à disposition consentie à compter de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2025 inclus,
- Mise à disposition consentie à titre gratuit.

2025D18 AMI soutien de la Région au Service Public de la Rénovation de l'Habitat RÉSEAU FRANCE RENOV' NAQ

- Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud, structure porteuse du service unifié pour la gestion de Rénov' Info Service, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt au Soutien de la Région au Service Public de la Rénovation de l'Habitat RÉSEAU FRANCE RENOV' Nouvelle-Aquitaine - 1er janvier / 31 décembre 2025,
- Objectifs visés concernant les missions dédiées aux ménages :
  - 2000 missions information orientation (premier niveau),
  - 850 missions de conseils personnalisés,
  - 10 missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat,
- Détail du financement des missions de l'Espace Conseil France Rénov' assuré par Rénov' Info Service pour l'année 2025 :

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL	
	VOLET 1 Dynamique territoriale	VOLET 2 Information, Conseil, Orientation
Dépenses de personnel - Salaires et charges	76 560,00 €	86 900,00 €
Dépenses Amortissement/Management/ frais connexes	11 958,00 €	12 351,00 €
Frais de communication	2 208,50 €	2 208,50 €
TOTAL	192 186 €	

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT PRÉVISIONNEL
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région	64 000 €
SUB-ANAH	95 725 €
Autofinancement des 3 EPCI	32 461 €
TOTAL	192 186 €

2025D19 Désignation Avocat - Affaire SAP ATLANTIQUE

- Défendre les intérêts de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Missionner la SELARL 1927 AVOCATS, représentée par Maître Thomas DROUINEAU, associé de ladite SELARL, demeurant 22 bis rue Arsène Orillard – BP 83 à POITIERS CEDEX (86003), Avocat au Barreau de Poitiers, exerçant au sein de l'AARPI DROUINEAU 1927,
- Accepter le barème des interventions du Cabinet DROUINEAU 1927 comme suit :

Intervention	Valeur de l'unité
Unité horaire avocat	250 €
Unité horaire secrétariat (y compris frais postaux)	120 €
Frais de reprographie en cas d'intervention d'un prestataire externe	Sur facture du prestataire
Temps de déplacement par unité horaire	120 €
Indemnités kilométriques	0,95 € / kilomètre

- Signature d'une convention d'honoraires.

2025D20 Vente du lot E du parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles à Saint Georges du Bois

- Signature d'un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec Monsieur Romaric RUPPIN, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentée par Monsieur Romaric RUPPIN, pour un terrain cadastré section ZM 251 formant le lot E, d'une contenance de 2 268 m², sis dans le parc d'activités économiques du Fief Saint-Gilles (rue de l'Industrie) à Saint-Georges du Bois, au prix de 18,00 € H.T. le m², soit 40 824,00€ H.T. et 47 385,09 € T.T.C. avec application de la T.V.A. sur marge selon le mode de calcul suivant :

Surface cessible	2 268 m²
Prix d'achat ramené à la surface cessible	8 018,57 €
Prix de vente H.T.	40 824,00 €
Marge H.T.	32 805,43 €
T.V.A. sur marge	6 561,09 €
Marge T.T.C.	39 366,51 €
Prix de vente T.T.C.	47 385,09 €

- Contrat de vente signé devant notaire,
- Frais à la charge de l'acquéreur.

Fin de séance à 19h45

Communauté de Communes Aunis Sud – Séance du mardi 11 février 2025

Délibérations n°2025_02_01 à 2025_02_03

Liste des conseillers communautaires présents :

Jean GORIOUX	a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU
Catherine DESPREZ	
Christian BRUNIER	
Raymond DESILLE	
Micheline BERNARD	
Gilles GAY	
Eric BERNARDIN	a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN
Pascal TARDY	
Christophe RAULT	
Anne-Sophie DESCAMPS	a reçu pouvoir de Marie-France MORANT
Christelle GRASSO	
Barbara GAUTIER	
Pascale GRIS	
François PELLETIER	a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX
Hervé GAILDRAT	
Olivier DENECHAUD	
Baptiste PAIN	
Florence VILLAIN	
Pascal MAGINOT	a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE
Lydia BERETTI	
Philippe BARITEAU	
Bruno CALMONT	
Philippe BODET	
Valérie RIVÉ	a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE
Didier BARREAU	a reçu pouvoir de Marylise BOCHE
Sylvie PLAIRE	
Kévin BAYNAUD	
Frédérique RAGOT	
Stéphane AUGÉ	
Didier TOUVRON	
Danièle BALLANGER	
Thierry PILLAUD	

Le Président **Le secrétaire de séance**

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Jean GORIOUX **Baptiste PAIN**